

**COMMISSION FEDERALE VOLLEY SOURD
PROCES-VERBAL N° 3 du 15/04/2026**

SAISON 2025/2026

Présents :

Simon OLIEL
Ludovic GUILLET
Arthur LECOMTE
Zélio MENDES
Fabien NGUYEN
Emma PIQUARD MELERO
Chrystel BERNOU

Président

Invité :

Quentin DOLO

Absent :

Antoine PEROCHEAU

ORDRE DU JOUR

- CFSourd – planification réunion et groupes de travail
- Arbitrage
- Validation RPE
- Beach Volley Sourd
- Projets Sportifs Fédéraux (PSF)
- Divers

1) CFSourd – Planification réunion et groupes de travail

Date des prochaines réunions CFSourd : 03/06/2026 (validation Labels, RPE, tarifs amendes des compétitions et calendriers championnats) - 09/09/2026 (maquette définitive calendriers championnats et programmation saison 2026-2027).

2) Arbitrage

Nouvelle organisation pour l'arbitrage volley sourd dans la fédération :

- L'Arbitrage Volley Sourd passe au niveau de la Commission Fédérale d'Arbitrage (CFA). Les discussions auront lieu entre la CFA, le représentant de l'arbitrage Para-Volley au sein de cette CFA et le groupe de travail de la CFSourd en matière d'Arbitrage (Zélio MENDES, Fabien NGUYEN, Simon OLIEL).
- Il y aura une commission para volley (volley assis et volley sourd) au sein de la CFA.
- L'ensemble des membres du groupe de travail Arbitrage de la CFSourd ayant une spécialisation que n'aura pas la CFA, peuvent intégrer le groupe de travail de la CFA pour le volley sourd.
- La question des frais d'arbitrage sera notamment discutée pour les prochaines saisons (à partir 2027-2028). Aucun changement significatif pour la prochaine saison (2026-2027).
- Les désignations volley sourd pourront être réalisées en cohérence avec le calendrier de l'ensemble des championnats.

3) Validation RPE

Après relectures et modifications en séance, les RPE suivants ont été validés par la CFSourd pour la saison 2026/2027 : Championnat de France de Volley-Ball Féminin et Masculin Sourd, Championnat National Féminin 6x6, Phase Finale des Championnats de France de Volley-Ball Féminin et Masculin Sourd, Coupe de France 6x6 de Volley-Ball Féminin et Masculin Sourd et Challenge France Sourd + Féminin et Masculin.

4) Beach Volley Sourd

Aucune réponse des clubs sourd pour l'organisation et l'accueil des compétitions Beach Volley Sourd, à savoir la Coupe de France Beach Volley Mixte et la Coupe de France Beach Volley Sourd Féminine et Masculine. La commission acte l'annulation de la Coupe de France Beach Volley Mixte.

Un appel à candidature sera envoyé par mail à l'ensemble des GSA affiliés à la fédération pour leur proposer l'accueil de la Coupe de France Beach Volley Sourd Féminine et Masculine à la date des 20-21 juin 2026 avec une date limite au 03 mai pour répondre à cet appel. Les inscriptions des équipes pour cette compétition seront ouvertes jusqu'au 24 mai.

5) Projets Sportifs Fédéraux (PSF)

Rappel auprès de la commission que les clubs volley sourd doivent déposer des dossiers PSF. Une relance sera faite auprès des clubs pour les inciter à déposer un dossier de subvention lors de cette campagne.

Les PSF sont une subvention provenant de l'Agence Nationale du Sport (ANS) que la fédération alloue aux clubs affiliés sur certains projets. Il y a une ligne en objectif para-volley avec un % de subvention obligatoire à délivrer aux structures par la fédération en fonction de la réalisation d'objectifs. Pour la saison 2025/2026, le pourcentage de la subvention PSF devrait être à 10%, la période de dépôt des dossiers étant mi-mars à mi-avril.

Ce quota n'est pas rempli par la FFVolley et cela peut avoir des répercussions sur le volley dans sa globalité :

- Il manque des dossiers para-volley car beaucoup de clubs ne déposent pas de dossiers de subventions : un seul club ayant une section volley sourd a déposé un dossier PSF la saison dernière et ce dernier n'a pas été retenu car il avait pour but de financer un emploi
- La responsabilité revient aux ligues d'attribuer des subventions allouées aux dossiers réceptionnés (il faut respecter le quota pour continuer à obtenir de l'argent)
- Marche de suivi à réaliser auprès des ligues (rôle des référents) et que l'information circule auprès des clubs (il faut monter un dossier, il faut que la ligne achat sur le budget de l'action ne dépasse pas 500€ unitaire de matériel, il ne faut pas que ce soit en rapport avec les compétitions (ce mot ne doit pas apparaître), promotion sur le territoire auprès de différents publics...)
- Les référents doivent suivre les clubs et les pousser à déposer des dossiers, voire monter une section volley sourd avec un dossier afin de remplir les quotas
- Les ligues/comités peuvent déposer un dossier institutionnel sur le volley assis et/ou sur le volley sourd qui seront soumis à l'acceptation de la FFvolley (si le dossier est conforme)

6) Divers

Un groupe de travail pour les tarifications des droits d'engagement et des amendes a été constitué pour travailler sur les nouveaux montants pour la saison 2026-2027. Ceux-ci seront proposés au service de la Sportive de la fédération pour être ajoutés/modifiés et validés pour le dernier Conseil d'Administration avant l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Simon OLIEL
Président de Séance



Quentin DOLO
Secrétaire de Séance

